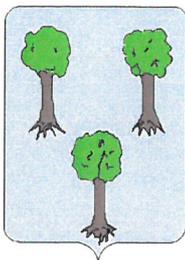


2020 - 056

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
19 juin 2020

Séance du 25/06/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
11

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2020_030

Motion pour la suspension de la sectorisation des lycées généraux et technologiques dignois

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Le 5 décembre dernier, lors d'une réunion de l'AMF en Mairie de Sisteron, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a exposé aux élus présents, la méthode et les objectifs de la nouvelle sectorisation des lycées des Alpes de Haute-Provence, à savoir une plus grande transparence dans les affectations et la garantie d'une plus grande mixité sociale au sein de nos établissements.

Ce nouveau découpage devant entrer en vigueur à la rentrée 2020, comporte un déséquilibre important dans l'affectation des élèves de notre territoire et suscite de vives réactions chez les parents d'élèves.

Depuis de nombreuses années, nos élèves disposent d'un lycée d'enseignement scientifique et technologique « Pierre-Gilles de Gennes », d'un lycée d'enseignement général et technologique « Alexandra David-Neel ». La spécificité de chacun de ces établissements offre aux futurs lycéens l'opportunité d'un choix d'études secondaires très apprécié des familles.

De plus, cette nouvelle répartition des élèves aura un impact conséquent sur les internats des deux lycées. Celui de Pierre-Gilles de Gennes sera délesté de la moitié de ses occupants au bout d'un cycle complet, alors que celui d'Alexandra David-Neel risque d'être saturé.



Considérant les incertitudes que cette construction fait peser sur le devenir des

filères scientifiques et technologiques du lycée Pierre-Gilles de Gennes et des incidences que cela aurait sur les formations de l'enseignement supérieur. Ces formations supérieures sont essentielles à l'attractivité de notre territoire et permettent à de nombreuses familles d'éviter une poursuite d'étude coûteuse hors de notre département.

Considérant les modifications induites dans l'organisation des transports scolaires et de leurs incidences financières probables.

Considérant que les élus du territoire n'ont pas été associés à ce projet qui impacte leur administration et leurs administrés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DEMANDE** que cette mise en place soit suspendue et qu'un moratoire d'une année soit adopté pour permettre aux nouvelles équipes communales et intercommunales, de travailler avec les services de l'inspection académique, ceux de la Région et les parents d'élèves à la mise en place d'une sectorisation partagée.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a book, surrounded by the text 'MAIRIE DE MALLEOIGASSE' and the date '04 Août 1816' at the bottom.